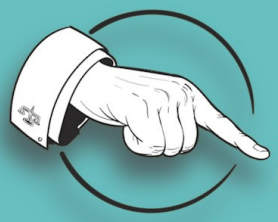

LE TRIBUNAL DES RÉSEAUX

images : freepik.com

PAR DAVID POLI

Val Guiers
Communauté de communes
SAVOIE

SAVOIE
LE DÉPARTEMENT

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf
de la Savoie

PLAN ANIMATEUR

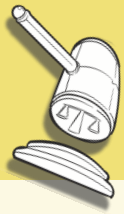

Ce projet, c'est quoi exactement ??

« Le Tribunal des Réseaux » est un facilitateur de débats sur la question du numérique. Par le biais d'un faux procès, l'animateur amène les jeunes à réfléchir à l'impact qu'ont les réseaux sociaux sur leur vie. Il est important que l'animateur connaisse sont sujet afin d'exploiter au maximum cet outil, mais aussi d'élargir / de pousser plus loin le débat.

Afin d'aider l'animateur à s'approprier ce projet , des liens hypertextes menant à des sites utiles sont dissiminés dans ce livret.

Objectifs de l'atelier :

- Sensibiliser les élèves aux enjeux liés à l'utilisation des réseaux sociaux par les jeunes.
- Encourager la réflexion critique
- Favoriser la compréhension des différents points de vue et des arguments en faveur ou contre d'une réglementation.

Structure de l'atelier :

- L'atelier dure 1 heure 30 et se divise en plusieurs étapes.

Introduction (05 minutes) :

- Présentation de la structure et de l'action.
- Définition de la problématique du procès ***« Faut-il interdire ou non l'accès aux réseaux sociaux pour les moins de 18 ans ? »***
- Explications du déroulement du procès.
- Formation des groupes, chaque groupe représentant une entité spécifique et distribution des fiches « Groupe ».

Préparation du procès (25 minutes) :

- Chaque groupe se réunit pour préparer son argumentation en faveur ou contre l'interdiction de l'accès aux réseaux sociaux pour les moins de 18 ans. Les jeunes doivent sélectionner au **minimum** 3 éléments de réponse en rapport avec leur rôle et ils devront argumenter / étayer ces arguments pendant le procès . En cas de difficulté, une fiche « Groupe » avec des éléments de réponse leur sera proposée (des recherches d'approfondissement seront néanmoins nécessaires).
- Les recherches peuvent être effectuées directement sur leur smartphone en retenant les sources.

Suggestion :

- Eviter de mettre un seul élève comme retranscripteur afin que tous les jeunes du groupe prennent la parole lors du procès.
- L'animateur peut profiter de ce moment pour aborder les bonnes façons d'effectuer une recherche sur internet (*croiser les informations, faire attention aux sites…)*
- *Comme dit plus haut, l'utilisation de la fiche « Groupe » est facultative et les jeunes peuvent trouver eux-même leurs arguments.*

Le procès (50 minutes) :

- Le juge (rôle joué par animateur) modère le débat et pose des questions pour clarifier les arguments.
- Chaque groupe présente ses arguments lors du "procès" en utilisant des preuves et en indiquant les sources pour appuyer sa position.
- Il est tout à fait possible pour un groupe d' « Objecter » si des arguments semblent hors propros ou/et faux ou mal amener. Cette « objection » peut être retenue ou rejetée par le juge en fonction de sa pertinence.

Suggestion :

- Le rôle de juge peut aussi être joué par un professeur ou un élève. Dans ce cas précis, l'animateur peut aider au bon fonctionnement du procès en aidant les différents groupes dans leurs réflexions et leurs prises de parole.

Discussion et conclusion (10 minutes) :

- Les élèves discutent des points de vue présentés pendant le procès.
- L'animateur facilite une discussion sur les avantages et les inconvénients de réglementer l'accès aux réseaux sociaux pour les moins de 18 ans.
- Les élèves partagent leurs réflexions personnelles sur la question.

FICHE ANIMATEUR
ELEMENTS DE REPONSE PAR GROUPE

PARENTS

- **Protection de la vie privée :** Les jeunes, en particulier ceux de moins de 18 ans, sont plus vulnérables à la violation de leur vie privée sur les réseaux sociaux. Ils peuvent partager des informations sensibles sans conscience des conséquences potentielles.
- **Sécurité en ligne :** Les réseaux sociaux exposent les jeunes à des risques en ligne tels que le harcèlement, la cyberintimidation, le contact avec des étrangers malveillants, et la consommation de contenus inappropriés.
- **Impact sur la santé mentale :** L'utilisation intensive des réseaux sociaux peut contribuer à des problèmes de santé mentale, y compris la dépression et l'anxiété, chez les jeunes qui ne sont pas suffisamment - matures pour gérer les pressions sociales en ligne.
- **Temps passé devant les écrans :** Les réseaux sociaux distraient les jeunes de leurs devoirs scolaires, de leurs activités physiques et de leurs interactions en personne, ce qui nuit à leur développement global.
- **Influence des contenus inappropriés :** Les réseaux sociaux exposent les jeunes à des contenus inappropriés, tels que la violence, la pornographie, ou la désinformation, ce qui peut les influencer négativement.
- **Développement de compétences sociales en personne :** L'utilisation précoce des réseaux sociaux peut entraver le développement des compétences sociales en personne des jeunes, car ils passent moins de temps à interagir directement avec leurs pairs.
- **Responsabilité parentale :** La décision d'accorder l'accès aux réseaux sociaux devrait appartenir aux parents qui connaissent le mieux leurs enfants et peuvent évaluer leur maturité pour une utilisation sécurisée.
- **Réduction de la dépendance aux écrans :** La limitation du temps passé devant les écrans pour encourager d'autres activités telles que la lecture, le sport, et les loisirs créatifs.

ENTREPRISES DE RESEAUX SOCIAUX

- **Accès à l'information et à l'éducation en ligne :** Les plateformes offrent un accès à l'information, à l'éducation et à des opportunités d'apprentissage en ligne qui sont bénéfiques pour les jeunes.
- **Communication et interaction sociale :** Les réseaux sociaux sont des outils essentiels pour permettre aux jeunes de rester en contact avec leurs pairs, leurs amis et leur famille, renforçant ainsi leurs relations sociales.
- **Développement de compétences numériques :** L'utilisation des réseaux sociaux aide les jeunes à développer des compétences numériques précieuses, qui sont de plus en plus nécessaires dans le monde d'aujourd'hui.
- **Responsabilité parentale et outils de contrôle :** Les parents ont déjà des outils pour contrôler et surveiller l'utilisation des réseaux sociaux par leurs enfants, ce qui permet de protéger les jeunes sans avoir besoin d'une interdiction totale.
- **Innovation et économie :** Les réseaux sociaux sont des moteurs d'innovation et contribuent à l'économie en créant des emplois et en soutenant l'industrie de la technologie.
- **Liberté d'expression :** L'interdiction de l'accès aux réseaux sociaux limiterait le droit à la liberté d'expression des jeunes d'une manière potentiellement inconstitutionnelle.
- **Éducation à la sécurité en ligne :** Des ressources éducatives et des outils de sécurité en ligne aident les jeunes à naviguer en toute sécurité sur leurs plateformes.
- **Statistiques sur l'utilisation des jeunes :** De nombreux jeunes utilisent déjà les réseaux sociaux de manière responsable, des restrictions strictes ne sont donc pas nécessaires.

DEFENSEURS DES DROITS DES ENFANTS

- **Protection de la vie privée et des données :** Les réseaux sociaux collectent de nombreuses données personnelles, et les enfants sont souvent incapables de comprendre les implications de la collecte de données. Une interdiction protégerait leur vie privée et leurs informations personnelles.
- **Prévention du harcèlement en ligne :** Les enfants sont plus susceptibles d'être victime de harcèlement en ligne. Une interdiction réduirait les risques et les traumatismes psychologiques associés au cyberharcèlement.
- **Sécurité en ligne :** Les enfants sont vulnérables aux prédateurs en ligne et à la manipulation. Interdire l'accès aux réseaux sociaux protégerait les enfants contre les contacts malveillants.
- **Protection contre les contenus inappropriés :** Les enfants peuvent être exposés à des contenus violents, explicites ou nuisibles sur les réseaux sociaux. Une interdiction aiderait à protéger leur innocence.
- **Réduction de l'addiction :** Les réseaux sociaux sont conçus pour être addictifs, et les enfants sont plus susceptibles de développer une dépendance. Une interdiction limiterait les risques liés à l'addiction aux médias sociaux.
- **Soutien à l'éducation et à l'interaction en personne :** Une interdiction encouragerait les enfants à se concentrer davantage sur leurs études et à interagir en personne, favorisant ainsi leur développement social et académique.
- **Responsabilité parentale :** Les parents ont du mal à surveiller efficacement l'utilisation des réseaux sociaux par leurs enfants. Une interdiction serait un filet de sécurité supplémentaire.
- **Conservation de l'innocence de l'enfance :** Les réseaux sociaux exposent les enfants à des problèmes et à des réalités du monde qui sont potentiellement inappropriés pour leur âge, et une interdiction permettrait de conserver une enfance plus innocente.
- **Droits des enfants :** Les enfants ont le droit de grandir dans un environnement sûr, sain et protecteur, et une interdiction contribuerait à préserver ces droits.

EXPERTS EN PSYCHOLOGIE

- **Développement cognitif et émotionnel :** Les jeunes cerveaux sont encore en développement, et l'exposition précoce à des contenus potentiellement inappropriés ou à des interactions négatives sur les réseaux sociaux peut avoir un impact négatif sur leur développement cognitif et émotionnel.
- **Dépendance et bien-être mental :** Les experts en psychologie peuvent souligner que les réseaux sociaux sont conçus pour être addictifs, et que l'utilisation excessive peut contribuer à des problèmes de santé mentale tels que l'anxiété, la dépression et l'isolement.
- **Développement des compétences sociales :** Les réseaux sociaux peuvent inhiber le développement de compétences sociales en personne, car les interactions en ligne diffèrent de celles dans le monde réel. Les experts pourraient soutenir que les enfants doivent d'abord développer des compétences sociales en face à face.
- **Exposition à des influences néfastes :** Les jeunes sont influençables, et les réseaux sociaux peuvent les exposer à des normes de beauté irréalistes, à la cyberintimidation, aux comportements à risque, et à d'autres influences négatives qui peuvent affecter leur estime de soi et leur comportement.
- **Temps passé devant les écrans :** Les experts peuvent faire valoir que le temps excessif passé devant les écrans, notamment sur les réseaux sociaux, nuit au développement physique, à la qualité du sommeil et à la santé globale des enfants.
- **Éducation à la médiasphère :** Les jeunes ont besoin d'éducation sur la manière de naviguer en toute sécurité dans la médiasphère numérique. L'interdiction pourrait encourager une éducation préalable à l'utilisation des réseaux sociaux.
- **Impact sur la capacité d'attention :** L'utilisation des réseaux sociaux peut réduire la capacité des enfants à se concentrer et à maintenir leur attention sur des tâches importantes, ce qui peut nuire à leurs performances scolaires.
- **Rôle des parents et de l'éducation :** Les parents ont un rôle clé à jouer dans l'éducation de leurs enfants à une utilisation saine et équilibrée des réseaux sociaux, l'interdiction ne devrait pas se substituer à l'éducation parentale.

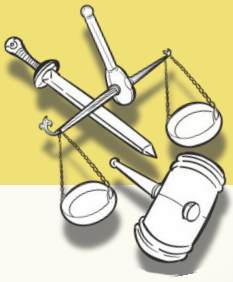

LEGISLATEURS / GOUVERNEMENT

- **Protection de l'enfance :** L'interdiction vise à protéger les enfants des dangers potentiels des réseaux sociaux, tels que le harcèlement, la cyberintimidation, les prédateurs en ligne et l'accès à des contenus inappropriés.
- **Sécurité en ligne :** Les jeunes sont plus vulnérables aux risques en ligne, et une interdiction contribuerait à renforcer leur sécurité en limitant leur exposition à ces risques.
- **Protection de la vie privée :** Les enfants ont souvent une compréhension limitée de la gestion de leur vie privée en ligne. Une interdiction protégerait leur vie privée et leurs données personnelles.
- **Promotion d'une utilisation responsable :** L'interdiction vise à promouvoir une utilisation responsable des réseaux sociaux en encourageant les enfants à attendre un âge approprié pour s'inscrire.
- **Réduction de la dépendance :** Les réseaux sociaux peuvent être addictifs, et une interdiction contribuerait à réduire la dépendance et à encourager les jeunes à consacrer plus de temps à des activités bénéfiques.
- **Éducation à la sécurité en ligne :** L'interdiction devrait s'accompagner d'une éducation à la sécurité en ligne pour les jeunes, les aidant à développer des compétences pour naviguer en toute sécurité sur Internet.
- **Responsabilité parentale :** La réglementation ne remplace pas la responsabilité parentale, mais elle la renforce en fournissant un cadre juridique.
- **Harmonisation avec d'autres réglementations :** Une interdiction pourrait être en cohérence avec d'autres réglementations destinées à protéger les enfants, telles que les restrictions sur les produits dangereux ou les lois sur l'âge minimum pour diverses activités.
- **Protection de l'innocence de l'enfance :** L'interdiction pourrait préserver l'innocence de l'enfance en limitant l'accès des enfants à des contenus qui pourraient les exposer prématurément à des réalités inappropriées.

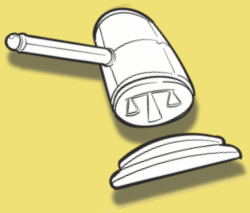

ADOLESCENTS (-18ANS)

- **Connectivité sociale :** Les réseaux sociaux permettent de rester en contact avec les amis et la famille, en particulier ceux qui vivent loin. C'est un moyen essentiel de rester connecté.
- **Apprentissage et créativité :** Les réseaux sociaux permettent d'accéder à des ressources éducatives, des tutoriels et des informations qui soutiennent l'apprentissage et la créativité.
- **Expression et liberté d'opinion :** Les réseaux sociaux offrent aux adolescents une plateforme pour exprimer leurs opinions, partager leurs idées et s'engager dans des discussions significatives.
- **Apprentissage des compétences numériques :** L'utilisation des réseaux sociaux peut aider les adolescents à développer des compétences numériques essentielles, qui sont de plus en plus nécessaires dans le monde moderne.
- **Responsabilité individuelle :** Les adolescents sont capables de prendre des décisions éclairées concernant leur utilisation des réseaux sociaux, l'interdiction ne ferait que les infantiliser.
- **Réseaux d'entraide :** Les adolescents peuvent trouver du soutien, de l'entraide et des informations précieuses sur les réseaux sociaux, en particulier lorsqu'ils sont confrontés à des défis personnels.
- **Droit à la vie privée :** L'interdiction constitue une atteinte à leur droit à la vie privée. La protection de la vie privée devrait être garantie sans une interdiction totale.
- **Socialisation et développement personnel :** Les réseaux sociaux jouent un rôle essentiel dans la socialisation des adolescents et contribuent à leur développement personnel, y compris la construction de leur identité.
- **Régulation personnelle :** Les adolescents sont capables de réguler leur utilisation des réseaux sociaux et de gérer les risques potentiels, et qu'une interdiction n'est pas nécessaire.

FICHE PARENTS

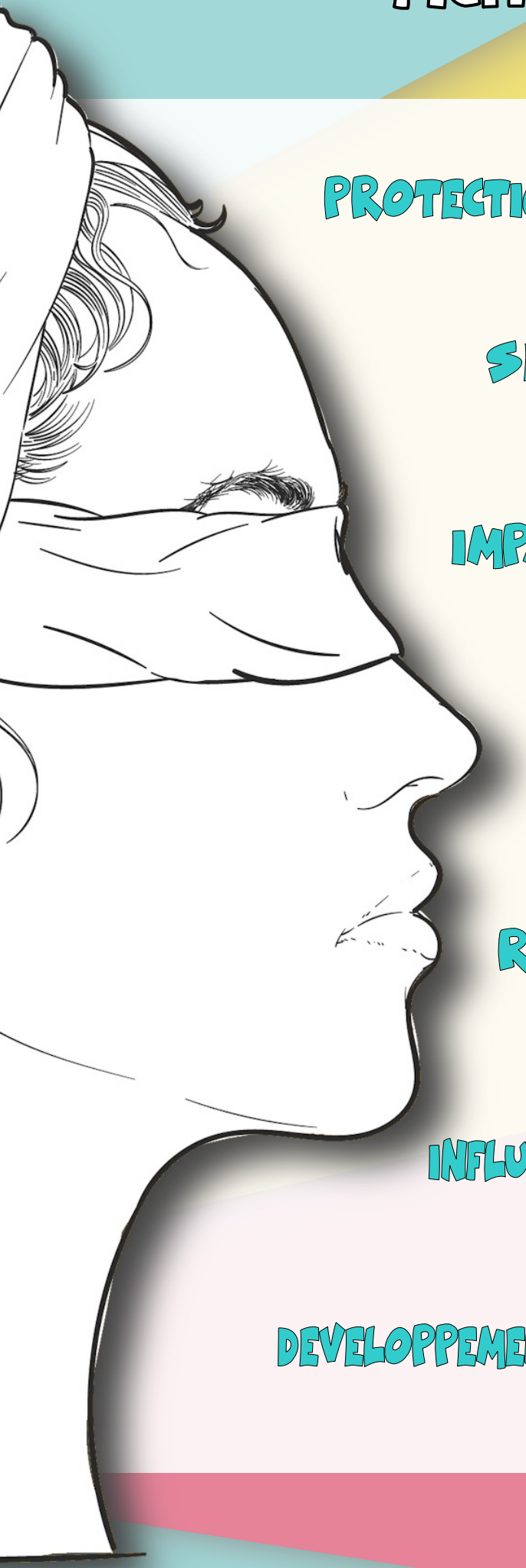

PROTECTION DE LA VIE PRIVEE

SECURITE EN LIGNE

IMPACT SUR LA SANTE MENTALE

TEMPS DEVANT LES ECRANS

REDUCTION DE LA DEPENDANCE AUX ECRANS

INFLUENCE DES CONTENUS INAPPROPRIES

DEVELOPPEMENT DE COMPETENCES SOCIALES

FICHE ENTREPRISES RESEAUX SOCIAUX

ACCES A L'INFORMATION & EDUCATION EN LIGNE

COMMUNICATION & INTERACTION SOCIALE

DEVELOPPEMENT DE COMPETENCES NUMERIQUES

RESPONSABILITES PARENTALES & OUTILS NUMERIQUES

INNOVATION & ECONOMIE

EDUCATION A LA SECURITE EN LIGNE

STATISTIQUES SUR L'UTILISATION DES JEUNES

FICHE DEFENSEURS DES ENFANTS

PROTECTION DE LA VIE PRIVEE & DES DONNEES

SECURITE EN LIGNE

PROTECTION CONTRE LES CONTENUS INAPPROPRIES

REDUCTION DE L'ADDICTION

RESPONSABILITE PARENTALE

CONCERVATION DE L'INNOCENCE DE L'ENFANCE

DROIT DE L'ENFANT

FICHE EXPERTS EN PSYCHOLOGIE

DEVELOPPEMENT COGNITIF & EMOTIONNEL

DEPENDANCE & BIEN-ETRE MENTAL

DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES SOCIALES

EXPOSITION A DES INFLUENCES NEFASTES

TEMPS DEVANT LES ECRANS

EDUCATION A LA MEDIASPHERE

IMPACT SUR LA CAPACITE D'ATTENTION

ROLE DES PARENTS & DE L'EDUCATION

FICHE LEGISLATEUR & GOUVERNEMENT

PROMOTION D'UNE UTILISATION RESPONSABLE

SECURITE EN LIGNE

PROTECTION DE L'ENFANCE

PROTECTION DE LA VIE PRIVEE

REDUCTION DE LA DEPENDANCE

EDUCATION A LA SECURITE EN LIGNE

RESPONSABILITE PARENTALE

PROTECTION DE L'INNOCENCE DE L'ENFANCE

HARMONISATION AVEC D'AUTRES REGLEMENTATIONS

FICHE ADOLESCENT (-18ANS)

CONNECTIVITE SOCIALE

APPRENTISSAGE & CREATIVITE

EXPRESSION & LIBERTE D'OPINION

APPRENTISSAGE DES COMPETENCES NUMERIQUES

RESPONSABILITE INDIVIDUELLE

RESEAUX D'ENTRAIDE

DROIT A LA VIE PRIVEE

SOCIALISATION & DEVELOPPEMENT PERSONNEL

REGULATION PERSONNELLE